



VISA : visioconférence interactive de soutien associatif

Le dispositif VISA en bref.



La VISA est le soutien par visioconférence (séances de 1h à 6h) d'un membre adhérent ou d'un petit groupe de membres d'une association adhérente. Le soutien est apporté sur un thème précis par un conseiller spécialiste CFBF, un membre du Comité Technique National ou du Conseil Artistique.

Le but est d'**apporter de l'information, des conseils adaptés à une situation ou un échange pédagogique de base**. Il s'agit d'aider le demandeur et son équipe à améliorer la pratique associative au quotidien.

Quels sont les thèmes abordés ?

La VISA porte sur du soutien musical (artistique, technique, pédagogique) ou administratif.

- Conseil artistique sur une œuvre, un programme, un projet
- Conseil de technique instrumentale ou pédagogique
- Conduite de répétition et direction d'orchestre
- Composition, Arrangement
- Création d'une parade ou évolution
- Recherche de répertoire
- Éveil - Accueil jeune public, découvertes instrumentales,
- Formation musicale, solfège
- Logiciels d'écriture musicale
- Gestion associative et communication

Comment s'organise et se déroule une VISA ?

1. Je formule ma demande :

Je transmets une demande via le formulaire en ligne sur le site CFBF.

2. J'affine ma demande

Le référent CFBF affine avec vous le besoin et identifie l'intervenant adapté.

3. Je planifie les séances

Validation avec l'intervenant des objectifs, du nombre et du planning de séances.

4. Je participe aux séances

Les séances se déroulent et des partages de documents intermédiaires peuvent avoir lieu.

5. Je fais le bilan

Un bilan final est demandé pour partager le résultat obtenu auprès du réseau CFBF.

Les séances sont gratuites pour le bénéficiaire. Le dispositif VISA est d'une durée annuelle maximale de 6h pour le bénéficiaire.

Demandes et renseignements



Coordonnateur musical
Daniel Tasca, 06.52.47.95.91



Coordonnateur administratif
Philippe Dubernard, 06.34.99.07.47